



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Organe cantonal de conduite OCC
Kantonales Führungsorgan KFO

Protection de la population
Bevölkerungsschutz

Rte des Arsenaux 16, Case postale 185, 1705 Fribourg
T +41 26 305 30 30, F +41 26 305 30 04
www.fr.ch/catastrophe

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Etat-major « UMBRELLA 21 »

Fribourg, le 30 juillet 2021

Communiqué de presse

La décrue des lacs permet une levée de l'interdiction de navigation de nuit

Suite à la baisse régulière du niveau des lacs de Neuchâtel et de Morat ces derniers jours, la situation n'est désormais plus considérée comme critique. Le niveau des eaux actuel permet une levée de l'interdiction de navigation de nuit dès ce samedi 31 juillet 2021 à 06h00. Les eaux continueront vraisemblablement de baisser encore au cours des prochaines semaines.

Suite à une nouvelle analyse des risques et en raison de la baisse du niveau des lacs de Neuchâtel et de Morat, **l'interdiction de naviguer de nuit est levée dès ce samedi 31 juillet 2021 à 06h00**. La navigation dans le canal de la Broye est à nouveau limitée comme d'ordinaire à 15 km/h.

De manière générale, les navigateurs et plaisanciers sont appelés à rester vigilants et à faire preuve d'une grande prudence, notamment en raison de bois flottant et d'obstacles proches des rives encore immergées. Ils sont également invités à naviguer de manière à générer le moins de vagues possible. Dans les zones riveraines intérieures et extérieures (jusqu'à 300 m du bord) la navigation doit se faire principalement pour accoster, partir ou stationner, tout en respectant la vitesse maximale de 10km/h.

Recommandations à la population :

- Rester prudent aux abords des rives des lacs et cours d'eau
- Pour les propriétaires de bateau et les navigateurs, contrôler les fixations des bâches et vérifier les amarrages, afin que la longueur des cordes soit adaptée au niveau de l'eau et ne pas vider les eaux usées dans les lacs.
- Rester prudent lors de promenade en forêt en raison du risque de chutes d'arbre, principalement dans les zones qui ont été inondées
- Se conformer aux ordres et restrictions des autorités locales.

Les informations et recommandations à la population sont consultables sur les applications Alertswiss et MétéoSuisse, ainsi que sur les réseaux sociaux et sites internet des autorités.

Contact

Cellule Information OCC
Plt Martial Pugin, Chef communication et prévention
Police cantonale Fribourg
M + 41 79 501 49 85
martial.pugin@fr.ch

Direction de la sécurité et de la justice **DSJ**
Sicherheits- und Justizdirektion **SJD**